Elections professionnelles 2026

CAP DES CATÉGORIES A

Brève catégorielle à destination des :

Assistantes et assistants de service social du MTE

JE VOTE CFDT du 3 au 10 décembre 2026

S'ENGAGER POUR
CHACUN
AGIR POUR TOUS

En complément de sa profession de foi, la CFDT souhaite vous présenter ses principales revendications à destination des agents du corps des chargés d'études documentaires du MTE.

Focus Métier : une attention toute particulière pour les Assistantes et Assistants de Service Social (ASS) du Pôle Ministériel et de la DGAC

Au cœur de l'accompagnement humain et social des agents, les Assistantes et Assistants de Service Social du travail et du personnel jouent un rôle essentiel, indispensable à la cohésion et à la qualité de vie au travail. Pourtant, la réalité de leur quotidien est marquée par une surcharge de travail croissante, une dévalorisation insidieuse et un pilotage des ressources humaines sourd aux alertes et aveugle aux réalités du terrain. De plus, elles doivent faire face aux pressions administratives ou managériales croissantes.

➢ ***La CFDT continuera de défendre sans concession l'indépendance professionnelle ainsi que le respect absolu du secret professionnel et de la déontologie.***

Une Catégorie A à concrétiser : rémunération et déroulement de carrière

Le passage en catégorie A devait marquer une réelle reconnaissance pour toute la profession. Sur le terrain, le compte n'y est toujours pas. D'une part, sur le plan indemnitaire, le RIFSEEP doit impérativement être réévalué pour être à la hauteur de l'expertise, de l'autonomie et du niveau de responsabilité exigés par le diplôme DEASS et le statut de catégorie A. D'autre part, les carrières ne peuvent rester bloquées : le nombre d'éligibles au grade d'ASS Principale est aujourd'hui sans commune mesure avec le nombre dérisoire de promotions accordées.

➢ *La CFDT exige un déblocage immédiat et réel des quotas d'avancement afin de garantir une progression professionnelle dynamique, équitable et sans plafonnement arbitraire.*

Spécificités DGAC et charge de travail : stop au cumul de missions sans moyens !

Cette reconnaissance passe également par le respect des missions et du périmètre d'intervention des professionnels. À la DGAC, l'attribution automatique de la mission de Référente Locale Handicap s'est faite « à coût zéro », sans décharge d'activité ni compensation financière.

➢ *La CFDT dénonce cette surcharge déguisée et demande une compensation indemnitaire à la hauteur des responsabilités (via la NBI ou une revalorisation RIFSEEP/CIA).*

Précarité des contractuel·les et manque d'anticipation

Alors que les besoins d'accompagnement social ne cessent de s'accroître, l'administration fait preuve d'un manque flagrant d'anticipation et continue d'abuser de la précarité. De nombreuses et nombreux collègues contractuel·les, pourtant indispensables au bon fonctionnement du service, se retrouvent sans aucune perspective d'intégration durable ni d'évolution de carrière.

➢ *Pour la CFDT, cette situation est inacceptable. L'organisation revendique un plan ambitieux de titularisation et de déprécarisation, l'anticipation des départs et des besoins en effectifs, ainsi que la mise en place de véritables parcours d'intégration et de formation.*

Reclassement et maintien dans l'emploi : protéger celles et ceux qui accompagnent !

Une question cruciale reste trop souvent ignorée : que devient une collègue ASS qui, en raison de problèmes de santé, d'usure professionnelle ou d'un handicap, ne peut plus assurer ses missions de terrain ? Aujourd'hui, le reclassement professionnel au sein du même grade relève du parcours du combattant, voire s'avère inexistant, géré dans l'isolement et l'urgence.

➢ *La CFDT exige la mise en place d'un protocole RH clair, structuré et bienveillant. Chaque agente doit pouvoir bénéficier d'une adaptation de poste ou d'un reclassement digne, garantissant le maintien de la rémunération et le respect de l'expertise.*

Une transition numérique au service de l'humain

Enfin, le quotidien des ASS s'est aussi alourdi sous le poids d'outils numériques mal anticipés. L'arrivée du Système d'information du Service Social (SISS) s'est accompagnée de pannes répétées, de bugs et d'une rigidité qui alourdissent considérablement la charge mentale. Faute d'un outil adapté à la réalité de la pratique d'un service social du travail au sein de notre Ministère, ces outils chronophages prennent le dessus sur l'essentiel : l'écoute et le temps d'accompagnement direct des usagers.

La CFDT exige une réadaptation de l'outil SISS en concertation avec les professionnels de terrain avec un accompagnement technique réactif

Élections professionnelles : faire entendre la réalité du métier !

Voter pour la liste UFETAM-CFDT, c'est choisir un syndicat présent, combatif et déterminé à défendre le statut, les rémunérations et la qualité des conditions de travail de la filière sociale.

➔ **Important : si vous n'avez pas reçu un message pour créer votre espace de vote :**

➔ https://www.cfdt-ufetam.org/categorie/cap-ccp-ldg/elections/

➔ https://www.cfdt-ufetam.org/elections-professionnelles-2026-un-arrete-

precise-les-modalites-du-vote-electronique-du-3-au-10-decembre-au-mte/

➔ https://elections2026.developpement-durable.gouv.fr/portail/accueil

➔ redmine.elections@developpement-durable.gouv.fr

La CFDT est présente sur tous les sujets et pour tous les agents.
CSA Ministériel. CSA de service . CAP
Une voix CFDT, c'est plus de défense, d'équité et de contre-pouvoir.

NOUS CONTACTER :

www.cfdt-ufetam.org
Cfdt.syndicat@i-carre.net
01 40 81 24 00
Echanges confidentiels

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS
VOTEZ CFDT
du 3 au 10 décembre 2026

